

Legallais

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#) / [Eqjp](#)

En lutte contre la fatigue auditive

Convaincu que le bien-être de ses salariés est un facteur de performance de l'entreprise, Legallais s'est attaqué à un nouveau fléau : la fatigue auditive. L'enjeu est réel. Entre 2017 et 2018, le distributeur a connu une forte croissance en passant de 800 à 950 salariés, répartis dans des bureaux collectifs au sein du siège. Il a notamment recruté des commerciaux sédentaires, dont les missions de ventes, conseils et service client ont principalement lieu par téléphone. Malgré la mise en place d'équipements d'isolation phonique tels que les cloisons amovibles, des symptômes de stress, d'irritabilité ou encore des troubles de l'attention ont été observés par l'équipe des Ressources Humaines de l'entreprise.

Fin 2016, le service RH de Legallais a ainsi fait appel à Cotral Lab, pour tester sur 10 salariés volontaires sa solution Clear, encore en phase de développement. «Cotral Lab a proposé d'équiper nos salariés de la solution Clear, où la personnalisation est très poussée, notamment avec des filtrations différenciées selon les oreilles de chaque personnes équipées» explique Sophie Anceau, Responsable de la protection et des affaires sociales chez Legallais.

Cette première phase a permis de prendre conscience que cette solution, aussi performante soit-elle, coupait les sujets du test de leur environnement de travail. La deuxième phase a donc principalement eu pour vocation d'améliorer le réglage des niveaux de filtrations acoustiques. L'étude des besoins de chaque salarié a permis de mettre en place des filtres pour les bruits de 12 à 17dB. Aujourd'hui, 90 salariés de l'entreprise Legallais sont équipés, y compris dans les pôles logistiques. «Nous sommes en passe de réaliser une deuxième campagne d'implémentation. Nous avons transmis un questionnaire aux personnes déjà équipées et les résultats sont les mêmes qu'à la fin de la première campagne. Pour la seconde campagne, quarante personnes en bureaux collectifs ont souhaité être volontaires. Les premières prises d'empreintes auront lieu début 2019, et aujourd'hui des salariés viennent spontanément nous demander d'être équipés. C'est un vrai succès pour l'amélioration du quotidien de chacun ! » ajoute Sophie Anceau. Potentiellement, 250 salariés en bureaux partagés pourraient être équipés d'ici les prochaines années.